

PROCES VERBAL SÉANCE DU 17 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, 17 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 12 juillet 2024 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Michel Chiquet, Maire.

PRESENTS	M. Jean-Michel CHIQUET	Mme Fabienne PINÇON	
	Mme Dominique RIBOUILLEAULT	M. Michel MINGOT	Mme Sylvie MANCEAU
	M. Bernard OLSZTYNSKI	Mme Sylvie PELTIER	M. Jean-Michel DARONDEAU
	Mme Adeline HUET	Mme Alexa FISSEAU	
	M Claude DAGUZAN	M. Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS EXCUSES	M. Arnaud PERROUX	Mr Pascal GUILLIER	
ABSENTS			

Mr GUILLIER donne procuration à Mr CHIQUET
Mr PERROUX donne procuration à Mme PINÇON

Secrétaire de séance : Mme PELTIER Sylvie

Rappel de l'ordre du jour :

- **Secrétaire de séance et approbation du PV du conseil municipal du 19 Juin 2024**
- **Intervention des parents d'élèves élus au Conseil d'école**
- **Budget : Admission en non-valeur**
- **Communauté de Communes Loir Lucé Bercé : Modifications statutaires portant sur les compétences facultatives d'intervention en milieu scolaire, dans le domaine du sport et de la musique.**
- **Eglise : travaux d'étude architecte**
- **Personnel :**
 - o Régime indemnitaire : RIFSEEP, CIA, IFSE ...
 - o Mise à jour des plannings
- **Informations et Questions diverses**
 - o Distribution du bulletin municipal

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024 ET SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Chiquet interroge l'assemblée concernant le secrétaire de séance. Mme Peltier Sylvie se propose, le conseil municipal accepte à l'unanimité. Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

INTERVENTION DES PARENTS D ELEVES ELUS AU CONSEIL D'ECOLE

Mr Chiquet donne lecture du mail envoyé par les parents d'élèves. Ce mail explique que les parents d'élèves souhaitent s'entretenir avec l'ensemble du conseil municipal afin de discuter et de comprendre la décision de suppression d'un poste d'ATSEM pour la rentrée 2024/2025.

11 parents d'élèves sont présents ainsi que la directrice de l'école les Lucioles.

Mr Chiquet : Nous avons pris la décision de supprimer un poste d'ATSEM car nous avons beaucoup moins d'élèves d'année en année.

Mr Chiquet fait un rappel sur les effectifs à savoir :

- Rentrée 2022 : 107 élèves
- Rentrée 2023 : 95 élèves
- Rentrée 2024 : 89 élèves

	Effectifs 2023/2024	Effectifs 2024/2025
Petite Section PS	10	9
Moyenne Section MS	10	10
Grande Section GS	9	9
Total maternelle	29	28
CP	16	6

Retranscription des échanges ELUS / PARENTS D ELEVES / DIRECTRICE

Mme Huet explique que dans les chiffres il ne faut pas prendre en compte le CP, mais uniquement les maternelles, car ce sont les maternelles qui ont besoin d'ATSEM.

Mr Chiquet : On ne peut pas assumer un poste alors qu'il y a de moins en moins d'élèves.

Mr Chiquet précise que l'école aurait décidé de ne pas prendre de service civique pour 2024/2025, cela aurait pu être une aide supplémentaire.

Mr Chiquet : (en s'adressant aux personnes présentes dans la salle) Je vous donne la parole Mesdames, Messieurs...

Mme la Directrice : le service civique doit toujours être accompagné d'un adulte ou référent, il ne peut donc pas prendre de responsabilités auprès des élèves. Le service civique est un tremplin, mais l'expérience de cette année avec le service civique a été négative.

Mr Chiquet : Au niveau de l'ATSEM on a décidé de ne pas renouveler le contrat étant donné qu'il y a de moins en moins d'élèves

Mme la Directrice : L'école regrette qu'il n'y ait pas eu d'échange entre la mairie et le directeur concernant ce poste d'ATSEM. L'école a une hiérarchie fonctionnelle et la mairie a une hiérarchie administrative. Normalement on doit demander l'avis au directeur. L'avis du directeur n'a jamais été sollicité pour le non renouvellement de l'ATSEM. Nous avons été sollicités pour les recrutements des ATSEM, et non pour la suppression.

Mr Chiquet : On gère comme on veut, les ATSEM sont du personnel communal. Ce sont les impôts de la commune. Il faut savoir que l'on accueille des élèves des communes aux alentours, certains des écoles et des SIVOS

Mr Evrard : Il faut savoir si l'on respecte bien la réglementation. Tant d'élèves pour une ATSEM ??

Mme Pinçon : En maternelle, cela fait un effectif de 28 élèves, cela peut être 14 et 14.

Un parent d'élève : Pour les maternelles l'effectif est identique à l'année dernière.

Mr Chiquet : Pas tout à fait, en CP il y en a plus que 6 au lieu de 16.

Mme Pinçon : L'année dernière il y avait bien 6 GS (mélangés avec des CP), donc l'ATSEM intervenait pour seulement 6 GS.

Mme Fisseau : Ça fait une classe de 15 en GS/CP ?

Mr Chiquet : On ne connaît pas encore la composition des classes pour la rentrée, ce ne sont pas nous qui décidons.

Mme la Directrice : A priori pour cette année, nous ne serons pas dans les comptages.

Un parent d'élève : Vous évoquez le 28 enfants répartis en 2 fois 14 : donc cela voudrait dire 2 ATSEM car 2 classes de maternelle.

Mme Pinçon : On s'est déjà posé la question l'année dernière par rapport au poste d'ATSEM, car on avait eu une baisse d'effectif. (L'ATSEM avait que 6 élèves de Grande Section). On s'était dit on maintient le poste et on voit à la rentrée prochaine. Et là on s'aperçoit qu'il y a encore moins d'élèves. Là ça nous fait une ATSEM pour 9 GS.

Un parent d'élève : Et 28 élèves dans la même classe avec une ATSEM, cela n'est pas possible,

Mme Pinçon : Oui mais l'ATSEM n'est pas seule, il y a 2 enseignantes et une ATSEM pour 28 élèves.

Un parent d'élève : Ma fille (en CP) était en fauteuil pendant plusieurs semaines (jambe cassée), et heureusement que la 2ème ATSEM était là pour l'aider dans son quotidien à l'école (comme le passage aux toilettes, l'accompagner à la cantine...). Sans l'ATSEM, ma fille n'aurait pas pu aller à l'école pendant 6 semaines. Si l'année prochaine, il se passe quelque chose d'identique, il n'y aura plus personne pour s'occuper de l'enfant.

Mme Pinçon : On n'a rien contre l'ATSEM en question,

Mr Chiquet : Quand on l'a reçu, vu l'effectif qui était annoncé elle s'y attendait.

Mme Pinçon : Déjà, elle pensait l'année dernière qu'on n'allait pas la garder. Elle s'y attendait, vu que c'était un CDD.

Mme la Directrice : En 2022, il y a eu 21 naissances, il faudra prévoir une grosse rentrée 2025.

Mme Pinçon : Si l'effectif des maternelles et des entrées en PS augmente, il sera prévu une ATSEM en plus

Mme Fisseau : Contrairement aux fermetures de classe, il est plus facile de rouvrir un poste d'ATSEM, plutôt qu'une classe.

Mme Pinçon : Si l'année prochaine il y a effectivement plus d'élèves en maternelle, on pourra l'écrire sur le compte rendu, il est bien évident qu'on reprendra une ATSEM.

Mme Le Directrice : Les ATSEM s'occupent des ateliers des enfants, le matin elles faisaient les passages aux toilettes... Si Catherine doit faire tout cela, ça va être compliqué toute seule

Mme Fisseau : Est-ce que vous prenez les TPS (très petites sections, avant 3 ans) ?

Mme la Directrice : Non

Mme Fisseau : Et pourquoi ?

Mme la Directrice : Non nous ne prenons pas, nous n'avons pas les moyens physiques et matériel pour les accueillir. Et la encore moins avec une ATSEM en moins.

Mr Chiquet : Vous en aviez 2 avant, et vous ne les preniez pas pour autant.

Mme Fisseau : Quand on arrive à des classes de 19 et 15, à un moment donné il faut trouver des solutions ... Je connais des parents qui mettent leurs enfants à Château car à Luceau ils ne prennent pas les très petites sections.

Mme la Directrice : A la base on avait prévu de prendre les enfants qui ont 3 ans en cours d'année, mais le rectorat a fait marche arrière pour les entrées des petites sections en cours d'année. De plus sachant qu'il y a eu 21 naissances en 2022, cela pourrait faire beaucoup de TPS.

Mme Fisseau : Mais les TPS sont acceptés sous conditions d'effectifs, mais là on parle de sauver une classe potentiellement ... Prendre les TPS, permettrait de maintenir l'effectif.

Mme la directrice : Cela serait discriminant de dire oui à certaines familles et non à d'autres

Mme Fisseau : Certaines écoles le font.

Un parent d'élève : A Montval les consignes vont évoluer concernant les TPS.

Un parent d'élève : Depuis tout à l'heure j'écoute les propos de chacun, effectivement il y a un ratio qui baisse, et il faut que les moyens humains soient en conséquence. Il faut prendre en considération que les enfants ont de plus en plus de problèmes de concentration, de problème d'attention ; c'est un problème sociétal. Si l'on ne leur accorde pas du temps et de l'importance au plus jeune âge, ça sera des problèmes beaucoup plus importants plus tard. Ça coûtera beaucoup plus cher à nous tous dans nos impôts plus tard, que de les prendre en charge à 3, 4, 5 6 ans, ça j'en suis convaincu. Supprimer un poste d'ATSEM, va peut-être engendrer des départs, et l'année prochaine il sera trop tard, ça engendrera des fermetures de classe. Sauf que l'école est importante dans cette commune : il y a les enfants, les familles, l'association des parents d'élèves qui est très dynamique qui organise beaucoup de manifestation... L'école est le cœur du village, c'est quelque chose de central. J'alerte surtout par rapport à ça, ça fait maintenant 10 ans, que je côtoie l'école de Luceau en tant que parents.

Effectivement réouvrir un poste ça paraît simple, mais rouvrir une classe ça paraît peine perdue...

Mme la Directrice : Il faut beaucoup plus d'élèves pour réouvrir une classe que pour en fermer une.

Un parent d'élève : Je tenais à remercier les parents l'élèves pour leurs démarches collectives, et l'attention qu'ils portent à l'école. On réfléchit toujours à l'instant T, mais on ne prépare jamais le futur. On sait que le budget des communes est serré mais là on parle d'un budget de combien ? 32 000 € annuel ? 35 000 € ?

Mr Chiquet : La suppression de l'ATSEM n'empêchera peut-être pas la fermeture d'une classe. Il faut savoir qu'on a seulement 87 élèves avec 5 classes.

Un parent d'élève : On voit bien que les effectifs au niveau rural sont en baisse. Si on ne fait rien pour être attractif, demain il y a des familles qui ne s'installeront pas à Luceau. Ce sera des revenus fonciers en moins. Si on résonne à l'instant T, et non à +1, +2, demain il sera trop tard. On parle d'un budget de 30 / 35 000 € ... à l'échelle de Luceau, ça peut être important, je sais qu'il y a un budget pour chaque chose Je me demande si c'était le moment venu de supprimer le poste, ou si c'était la personne qu'il fallait changer.

Mr Chiquet : Ah non pas du tout, c'est l'effectif. Elle avait conscience quand on l'a reçue, elle a vraiment pas du tout été étonnée qu'on n'allait pas renouveler son contrat.

Mme Fisseau : Elle était à temps plein ?

Mme Pinçon : Oui

Mme Fisseau : Et un temps partiel ne pourrait pas l'intéresser ?

Mr Chiquet : Moi je suis pour la défense de l'école, l'école en premier et la voirie....

Un parent d'élève : Je reviens sur le service civique, c'est une charge pour l'école, ce sont des heures de réinsertion, avec des jeunes de 20/25 ans à qui il faut apprendre dans une petite école qui a déjà peu de moyen

Mme Pinçon : Peu de moyen, faut arrêter On ne peut pas dire que l'école à Luceau a peu de moyen. Je ne peux pas vous laisser dire ça

Mme Fisseau : On est tous d'accord (si je peux parler au nom du conseil) l'école est très importante, Supprimer un poste n'est pas un plaisir, surtout quand c'est un élément qui est important pour le reste de l'organisation, c'est évident. Après vous dites qu'on voit à l'instant T et qu'on ne voit pas le futur, malheureusement je dois vous dire en tant qu' élu, on ne peut pas se permettre de voir à l'instant T, on est obligé de voir le futur. Et pour vous dire pour le futur, les finances des communes vont être de plus en plus serrées, on voit qu'il y a un déclin depuis plusieurs années. On subit quelque chose qui s'impose à nous, les chiffres décroissent... Vous pouvez demander à notre adjointe des finances, tous nos projets sont entrain d'être revu à cause de ça. Je ne veux pas dire que supprimer le poste d'ATSEM est un projet, mais il y a sûrement d'autres choses à étudier pour rester attractif. Il y avait 2 postes jusqu'à maintenant, et l'on constate depuis des années que le nombre d'élèves diminue, il y a un forcément un déclin d'enfant sur la commune. Les TPS c'est juste une idée que j'avais, il y a peut-être d'autres pistes à étudier, se renouveler dans d'autres secteurs.

Un parent d'élève : Il faudrait peut-être faire des enquêtes de satisfaction, ce qui va, ce qui ne va pas

Mme Fisseau : Le problème il n'est pas là, c'est juste qu'on a un problème de finances versus utilité, faut qu'on trouve un équilibre

Un parent d'élève : En gros on subit quelque chose qui s'impose à nous

Un parent d'élève : On n'a pas l'impression que vous avez pris en compte l'effet pédagogique que va engendrer la suppression de l'ATSEM

Mme Pinçon : On a tous été parents, grands-parents, donc l'effet pédagogique on l'a bien pris en compte

Mme Fisseau : C'est évident que la partie finance fasse partie de l'équation. On a tous été parents et eu des enfants à l'école. On connaît l'importance d'avoir du personnel. Il faut se rendre compte que dans une classe où vous avez 15 élèves, avec 9 GS, il est compliqué de justifier un poste d'ATSEM à temps complet à 35 000 € l'année.

Un parent d'élève : On se posait la question : si cela a été réfléchi tout au long de l'année, pourquoi il n'a pas été fait de réunion pour en parler, pour travailler avec la directrice...

Mme Fisseau : A priori avec l'ATSEM cela avait été évoqué

Un parent d'élève : On apprend ça à la dernière minute, dans le dernier compte rendu d'école, à la veille des vacances, c'est ça qu'on n'arrive pas à comprendre...pour quoi cela n'a pas été évoqué avant ...

Mme Pinçon : Parce qu'on attendait les effectifs de la rentrée

Mr Chiquet : C'est pourquoi on a demandé les effectifs à la directrice

Mme Pinçon : On attendait les effectifs : on ne voulait pas supprimer le poste sans avoir des chiffres, cette décision a été réfléchi. On s'est même posé la question s'il nous supprime une classe, comment on fait ...Et quand on a vu les effectifs on a dû prendre une décision, c'est pas la plus facile à prendre ...

Mme Fisseau : Ya pas d' AESH de prévu?

Mme La Directrice : si normalement, mais l'AESH est là pour aider un enfant

Mme la Directrice : Je reviens sur le chiffre 87 ?? 2 dont on n'est pas au courant ?

Mr Chiquet : Ça bouge dans l'école

Mme Pinçon : 2 que la commune de Château du Loir a accepté

Mr Chiquet : ça diminue, on est passé de 91 à 89 à 87

Mr Mingot : On est en diminution des effectifs, quel est l'investissement du corps enseignants ? c'est-à-dire nous on fait des efforts, est ce que les enseignants en font ?

Mme la Directrice : On organise des manifestations à l'école, les cm1 cm2 sont partis à Paris 2 jours

Mr Mingot : Moi je vous parle au niveau de de l'enseignement, par exemple nous on s'investi

Mme la Directrice : Nous on a toujours été investi de la même façon, on est tous investi dans notre travail...

Mr Mingot : Oui mais par rapport à la diminution des effectifs y a moins de travail, faut compenser

Mme la Directrice : Parce qu'il y a moins d'élèves, y a moins de travail ?

Mr Mingot : Je ne dis pas ça

Mme Fisseau : Je reformule la question avec un cas concret (je crois comprendre ou tu veux en venir) : vous dites on a des enfants de plus en plus compliqué aujourd'hui, qui ont besoin de plus d'adaptabilité (je parle à titre personnel), moi la réponse que j'ai eu en face d'enfants dyslexique qui n'ont pas forcément d'AESH, (on sait que les postes d'AESH sont très compliqués à obtenir), on m'a dit les enseignants sont formés, pour la dyslexie par exemple . Alors qu'il y en a plein, on le sait ... Les statistiques sont entre 3 et 5 enfants par classe.

Un parent d'élève : c'est aussi un problème de formation

Mme Fisseau : Les formations c'est chaque enseignant qui décide des formations qu'il veut bien faire ...

Mme la directrice : Personnellement je n'ai jamais eu de formation pour la dyslexie

Mme Fisseau : On ira voir la DASEN ensemble, j'en ai encore parlé avec la directrice académique qui est sur la Ferté Bernard et qui gère tout le numérique dans le département, et qui m'a dit que c'était des sujets de formations, il n'y avait pas de problème. Nous la commune on peut interpellier la DASEN pour savoir comment on peut aider et que vous aussi corps enseignant vous fassiez un retour sur les difficultés qu'ils ont (les enfants) comment on peut les aider. Quels besoins vous auriez ... comme disait Michel (Mingot), comment on peut faire pour que l'enseignement soit plus adapté au besoin pour que l'école de Luceau reste attractive

J'ai enlevé mes 2 enfants, car la dyslexie n'était pas quelque chose qui était pris en charge dans le cadre de l'enseignement (là je parle pour les Lucioles) car ce qui est quelque chose que l'on a pu trouver dans une autre école avec des enseignants qui étaient formés. C'est la réalité du terrain. Je ne suis pas contre l'école de Luceau, j'aurais voulu les garder à Luceau.

Mme la Directrice : On fait avec les moyens qu'on a, et quand on n'y arrive pas, on se renseigne, on demande de l'aide. Concernant la dyslexie, on a des moyens à disposition, comme des syllabes en grade, des mots plus simples, mais on n'a pas les compétences par exemple d'un orthophoniste...

Mme Fisseau : est ce qu'il n'y a pas des pistes à envisager, qui peuvent être proposées par le corps enseignant, pour l'enseignement plutôt que de toujours regarder la mairie et de dire on n'a pas assez de moyen on n'a pas assez de poste, que l'école n'est pas assez attractive pour x ou y raisons

Mme Pinçon : j'avais une autre question : par exemple à chaque fois que les enfants s'en vont, pour, par exemple, aller à Château du Loir, est-ce que vous avez demandé aux parents pourquoi ils enlèvent les enfants de l'école pour les mettre à Château du Loir, alors que certains habitent Luceau, travaillent sur Luceau... Tous ces départs me questionnent.

Mme Fisseau : Moi c'était par rapport à la dyslexie, et ma voisine c'était parce que les tout petites sections n'étaient pas acceptées. Je parle de cas que je connais.

Mme la Directrice : je n'ai pas été présente sur la 2ème partie de l'année (arrêt de travail – accident), donc je n'ai pas forcément les explications ...

Mme Fisseau : Mais les années précédentes il y a déjà eu des départs, on est passé de 107 à 95....

Mme la Directrice : Il y a des situations où l'on agit pour le bien de l'enfant et ça ne plait pas aux parents, ou des fois les parents ne veulent pas vraiment voir les soucis de leur enfant. On essaie d'aider l'enfant par tous les moyens que l'on a, et parfois les parents ont du mal à accepter que leur enfant ait des difficultés

Mme Pinçon : Ce n'est pas le discours qu'on a eu en retour, du coup nous aussi on se pose des questions sur le pourquoi quand on voit que les gens de Luceau retirent leur enfant. Pour éviter de perdre une classe, on s'intéresse aussi à savoir le pourquoi du comment. Le but n'est pas de dire ça ici, mais on pourrait éventuellement en parler .et je vous donnerais des réponses. Donc nous aussi on se pose des questions, quand il y en a 1, 2 puis 3, on se dit qu'il faudrait peut-être qu'on en discute

Un parent d'élève : Je trouve ça bizarre et ambigu de sous-entendre que le manque de dynamisme de l'école fait partir les enfants de Luceau.

Mme Pinçon : Non Non, on se pose la question...

Un parent d'élève : Partout, les enfants quittent les écoles. La baisse d'effectif est partout dans toutes les communes. A château du Loir nous avons aussi des enfants qui quittent la commune

Mme Pinçon : Oui mais nous ce qui nous intéresse c'est Luceau

Mme Fisseau : Est-ce que les enfants de Château viennent sur Luceau ? Nous avons 21 naissances en 2022, c'est qu'il y a quand même un dynamisme sur la commune

Mr Chiquet : Faut savoir que si on a une augmentation d'effectif on ouvrira un poste d'ATSEM à la rentrée prochaine

Un parent d'élève : Vous avez pris une décision par rapport aux finances de la commune, mais pourquoi ne pas avoir pensé à un entre-deux, par exemple une ATSEM à mi-temps.

Mme Pinçon : Car je ne pense pas que l'ATSEM qui est là souhaite un poste à mi-temps, elle souhaite un temps complet

Un parent d'élève : On parlait d'organisation tout à l'heure, effectivement le Grande Section sollicite moins d'aide que des petits, mais ça peut être une aide l'après-midi par exemple.

Mr Chiquet : On l'a prévenu tôt pour qu'elle puisse trouver du travail près de chez elle dans le Belinois

Un parent d'élève : Proposer un mi-temps serait un entre-deux moins radical

Mme Fisseau : Quels seraient les besoins pour les grandes sections / CP en prenant en considération qu'il y a que 6 CP / 9 GS (classe sans ATSEM)

Mme la Directrice : l'ATSEM gère les arrivées le matin, elle prend les GS en atelier assez souvent (pendant que les CP sont avec la maîtresse). Les CP étant une classe charnière, l'ATSEM s'occupait souvent des GS, pendant que la maîtresse prenait plus de temps avec les CP

Mme Fisseau : Si on acte la fermeture du poste ATSEM 2024 /2025, comment ferez-vous niveau organisation ?

Mme la Directrice : Catherine (l'ATSEM) devra avoir un double planning. Il faut savoir que tous les débuts d'après-midi Catherine surveille la sieste des petites sections à partir de 13h20. Elle ne sera donc ni dans une classe ni dans l'autre. Faire les mots dans les cahiers de liaison, les classeurs : tout cela est souvent fait par les ATSEM. C'est un travail énorme.

Mme Fisseau : On est sur une classe de 15 élèves, pas de 24 élèves.

Mme la Directrice : De toute façon s'il y a qu'une ATSEM, il faudra que ça fonctionne, et on fera en sorte que ça fonctionne. De toute façon les suppressions humaines vont impacter les élèves.

Mme Fisseau : Si c'était un mi-temps, vous l'imaginerez comment ? Sur le temps de la sieste par exemple ?

Un parent d'élève : Le matin serait l'idéal. Ce sont les grandes sections et les CP qui vont en pâtir.

Mme Fisseau : et sur le temps de la sieste, c'est forcément une ATSEM ? ça ne peut pas être un autre poste

Mme la Directrice : ça ne peut pas être les enseignants

Mme Fisseau : et un service civique ... on a dit que ce n'était pas possible

Mme la Directrice : il y a les AESH, mais elles ne peuvent pas gérer ces missions-là. Si vous nous proposez une aide en plus, le plus judicieux serait le matin. Si l'on considère les enfants, c'est le matin qu'ils sont le plus alertes, plus attentifs, plus concentrés.

Mme Fisseau : ...parce que j'imaginai sur le temps de sieste ... ça peut être un poste complètement à part juste pour le temps de sieste, avec quelqu'un qui n'est pas forcément ATSEM, pour libérer effectivement l'ATSEM qui est spécialisée dans l'accompagnement, les ateliers, avec les élèves qui ne seraient à la sieste. Cela pourrait, éventuellement être quelque chose d'envisageable, Si c'est 2h chaque après-midi, est ce qu'il y a des heures qui peuvent être dégagées de quelqu'un pour ça

Mr Chiquet : Nous avons déjà un effectif très faible, donc on peut déjà avoir un comptage à la rentrée donc je compte sur les parents d'élèves pour laisser vos enfants pour cette année même s'il y a une atsem en moins. Car on m'a mis la pression que si on n'embauchait pas une ATSEM, on perdrait encore 7/8 élèves parmi l'effectif. Je vous fais confiance pour les laisser encore à Luceau et puis l'année prochaine si l'effectif augmente on embauchera une ATSEM. Donc le débat est clos.

Un parent d'élève :par rapport à la petite section , effectivement des parents ont avoué le fait de retirer leur enfants

Mr Chiquet : Oui je sais, et je compte sur vous pour ne pas encore aggraver la situation de l'école.

Un parent d'élève : Je voulais revenir sur le fait du pourquoi les enfants quittent l'école. Vous devriez aussi vous demander pourquoi les enfants restent à l'école. J'habite une autre commune et je laisse mes enfants à Luceau.

Mme Pinçon : Parce que Mr si les enfants restent à l'école...

Un parent d'élève : Nous venons de Mayet ...

Mme Pinçon : Nous en avons aussi de Flée, et Lavernat

Mr Chiquet : Alors qu'il y a un Sivos à Lavernat, mais on les accueille quand même.

Un parent d'élève : Parce que le corps enseignant fait de très belles choses, les enfants sont très bien à Luceau. Après je vous le dis ce soir, moi qui ai une petite à l'école, à l'heure actuelle, avec une ATSEM en moins, je ne met pas ma fille à l'école de Luceau l'année prochaine. Je la changerai d'école. Car pour moi, ma fille sera en manque d'encadrement, d'attention à l'école.

Un parent d'élève : Je vous écoute depuis tout à l'heure, parents, directrice, et je trouve qu'on défend une prise de décision comme si on assistait à un procès de l'école

Mr Chiquet : Non pas du tout, on fait tout pour l'école de Luceau. Je crois que niveau finance on est pas mal placé. On met beaucoup de moyen à l'école. Bon, on a clos le sujet ... On va pouvoir passer au sujet suivant ...

Mme Fisseau : Jean-Michel, excuse-moi... on a une demande du conseil municipal qui souhaiterait que parents et directrice quittent la salle, afin que l'on puisse s'entretenir entre nous sur un sujet, et on vous fait revenir juste après, pour clôturer le débat .

Un parent d'élèves : Aujourd'hui il faut que l'on vienne aider nos enseignants, est ce que l'on peut se débouter de la proposition...

Mme Pinçon : On ne fait pas le procès des enseignantsNe nous attribué pas des pensées que nous n'avons pas .

Un parent d'élèves : Si l'on ne vient pas les épauler

Mme Pinçon : Est-ce qu'on refuse de les épauler ? jamais.

Un parent d'élèves : Ils (les enseignants) ont aussi des missions déguisées. Je les vois tous les matins à l'école, ils ont aussi toutes les missions « assistantes sociales » qu'ils font avec certains parents

Un parent d'élèves : Je confirme que certains parents souhaitent enlever leur enfant, et moi j'y ai aussi pensé. De plus on est beaucoup a commencé à 7h du matin, ici la garderie ouvrent à 7h 15 et par exemple a Château y a certaines garderies qui ouvrent à 6h30.

Mme Pinçon : On a déjà largement rallongé la garderie.

Mr Chiquet : On a changé les horaires

Mme Pinçon : Je comprends votre souci

Les parents d'élèves et la directrice quitte la salle du conseil municipal.

Mme Manceau : Le poste à mi-temps est-il envisageable ?

Mme Pinçon / Mr Chiquet : Nous ne l'avions pas envisagé

Mme Fisseau : On ne peut pas clôturer le débat comme ça, sans leur apporter une réponse / une proposition ...

Mr Chiquet : On peut éventuellement voir par rapport à la sieste...

Mme Peltier : avec l'équipe qu'on a en ce moment, on ne peut pas voir si dans le personnel il y a des agents qui ont du temps, qui ne sont pas à temps complet ...

Mme Fisseau : Je posais la question organisationnelle, pour savoir si elles sont côte à côte, si elles ne peuvent pas faire des ateliers communs dans une classe ...

Mme Peltier : Les filles qui surveillent à la cantine, elles viennent que pour la cantine, on ne pourrait pas voir avec elles pour des heures ...

Mme Huet : Corinne le faisait

Mme Manceau : Si l'on redemandait à Corinne pour quelques heures ? Il serait bien qu'on s'entende pour leur proposer quelque chose ...

Mme Huet : Je me mets en tant que parent d'une classe GS / CP, on sait pertinemment, que la maitresse va passer plus de temps avec les CP, elle va être obligée de se dégager plus de temps. Lorsque la maitresse va être avec les CP, les grandes sections vont être seules alors qu'ils ne sont pas autonomes. Je pense que ça peut être justifié d'avoir quelqu'un, quelques heures dans une journée, pour s'occuper sereinement des grandes sections, pendant que la maitresse est avec les CP.

Mme Fisseau : On pourrait faire une proposition aux parents pour un mi-temps ou au moins leur proposer le temps de la sieste (avec un agent) pour leur dégager du temps pour des ateliers.

Mme Manceau : Je trouve cela dommage si on ne leur propose pas de solution

Retour des parents d'élèves et de la directrice

Mr Chiquet : On va essayer, nous municipalité de faire quelque chose au niveau de la sieste, et je peux déjà vous dire, que ce n'est pas gagné, car parce qu'il nous faut trouver quelqu'un qui fasse les heures.

Mme Pinçon : Mais en tous les cas, on va essayer.

Mme Fisseau : L'idée c'est de vous dégager l'ATSEM sur le temps de la sieste pour qu'elle puisse accompagner les élèves en atelier. C'est une réorganisation. J'entends que ce n'est pas l'idéale. C'est au moins 2h par jour, ou y aura une main qui vient aider. On ne peut pas l'imposer au personnel, mais on va essayer de trouver une solution.

Mme La Directrice : Merci d'avoir réfléchi à quelque chose.

Un parent d'élève : et pour la garderie il manquera une personne

Mme Pinçon : On a prévu

Mr Chiquet : On sait. C'est nous qui nous organisons, c'est la commune.

Mme La Directrice : en début d'après-midi, les petits sont à la sieste, moyens et grands sont en temps de repos, un quart d'heure une demi-heure, c'est un temps de latence.

Mme Fisseau : Mais sur les 2h vraiment complètes, de 13h à 15h par exemple, il y a quand même des ateliers. Les élèves étant plus dispersés à ce moment-là, les reconcentrer avec une personne qui s'occupe d'eux pour ceux qui sont alertes.

Mme la Directrice : C'est déjà très très bien de proposer une solution.

Mme Fisseau : On reste ouvert à vos propositions en interne, comment on peut vous aider. Comment l'ATSEM qui sera avec les PS / MS pourra intervenir sur des temps communs, sur des ateliers spécifiques pour soulager l'enseignantes du CP.

ADMISSION EN NON VALEUR

Mr Chiquet présente un mail de la Trésorerie, qui demande à la collectivité de délibéré sur les admissions en non-valeur. Le montant est le suivant 49.54 € au compte 6541

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte l'admission en non-valeur pour un montant de 49.54 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE / MODIFICATIONS STATUTAIRES PORTANT SUR LES COMPETENCES FACULTATIVES D'INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE DOMAINE DU SPORT ET DE LA MUSIQUE

Mr Chiquet présente le courrier du président de la CCLLB expliquant les raisons de ce point à l'ordre du jour.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 18 avril 2024, a approuvé les propositions de modifications statutaires consistant en la modification des compétences facultatives développement du sport et actions culturelles.

Ces modifications statutaires consistent en l'extension du périmètre des interventions en milieu scolaire.

Concernant la modification sur le développement du sport :

Il s'agit de modifier les statuts portant sur les interventions sportives en milieu scolaire. Depuis la fusion, la communauté de communes n'était compétente que sur le secteur de l'ex-communauté de communes Val du Loir. La modification rend ainsi la

Communauté de communes compétente sur l'entier territoire communautaire. Ce changement implique d'une part le déploiement de ce service dans les écoles des communes qui n'étaient pas desservies et le transfert de compétence de la commune de Montval-sur-Loir, qui l'exerçait sur son territoire au sein de ses écoles, vers la Communauté de communes.

L'organisation du service reposera sur une duplication du modèle de Montval-sur-Loir à l'ensemble du territoire communautaire, de façon à desservir un maximum d'élèves.

Par ailleurs, le choix des élus communautaires a également consisté à englober la desserte des écoles privées du territoire. L'intégration de ces dernières se substitue à la compensation financière obligatoire qui nous incombe en cas de mise en place d'interventions en milieu scolaire. Cette option a été évaluée moins favorable financièrement pour la collectivité.

Concernant la modification relative aux actions culturelles :

Il s'agit de compléter la modification statutaire de 2021 portant sur les interventions « musique » en milieu scolaire. Afin de mettre en cohérence notre compétence d'intervention en milieu scolaire et pour les mêmes raisons de surcoût, il est proposé d'étendre ce service aux écoles privées en ajoutant cette mention dans les statuts.

Mr Chiquet explique que ce fonctionnement existait avant sur l'ancien canton dit de la Chartre sur le Loir, où il était mis à disposition des écoles primaires, un agent en charge du sport.

Mme Fisseau : La CCLLB met à disposition un intervenant dans toutes les écoles de la CCLLB ?

Mme Fisseau : On doit se positionner ?

Mr Evard : Ils ont pris la compétence en suivant le modèle du canton de la Chartre : cela est plutôt intéressant pour les écoles

Mr Chiquet : Je suis contre cette proposition, car j'ai toujours soutenu les bénévoles et la CCLLB ne va pas en ce sens.

Mme Fisseau : Tu justifies ton contre par rapport au Bénévoles ? Si on vote contre, l'intervenant viendra quand même à Luceau ?

Mr Chiquet : On vote pour toutes les écoles de la CCLLB

Mme Fisseau : Quel est l'objectif ? C'est pour faire découvrir un sport ? Cela pourrait les amener un sport loisir en activité extrascolaire

Mr Evard (à Mr Chiquet) : Tu es axé vers les Bénévoles

Mme Fisseau : si tu as un intervenant qui vient montrer du sport aux élèves, ça peut être intéressant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de la CCLLB :

- Par 10 voix **POUR** (*Mr Arnaud Perroux, Sylvie MANCEAU, Bernard OLSZTYNSKI, Mme Sylvie PELTIER, M. Jean-Michel DARONDEAU, Mme Adeline HUET, Mme Alexa FISSEAU, M. Claude DAGUZAN, M. Daniel EVRARD, M. Pascal BRUNEAU*),
- 3 voix **CONTRE** (*Mr Chiquet, Mr Mingot, Mr Guiller*),
- 2 **ABSTENTIONS** (*Mme Fabienne PINÇON, Mme Dominique RIBOUILLEAULT*)

EGLISE / TRAVAUX D'ETUDE ARCHITECTE

Mr Chiquet explique que l'architecte Mme Ramat est venue présenter le dossier complet de rénovation de l'église. La rénovation globale de l'église s'éleverait à 1 400 000 €.

Mme Pinçon : Le point « Rouge » est le toit de l'église, qu'il est urgent de faire. La rénovation va se dérouler en plusieurs phases de travaux : la phase 1 s'éleverait à 400 000 €. Nous devons donc aller à la recherche de subventions.

Mme Fisseau : Mme Cohu (Maire de Loire en Vallée) est très contente du dossier qui a été fait par Mme Ramat pour son propre édifice.

Mme Pinçon : Un exemplaire du dossier de phasage des travaux a été transmis à la DRAC, il faudra également transmettre ce dossier à CRM, Patrimoine, association S.Bern. Il faudra également trouver un maître d'œuvre pour l'appel d'offre, faire un permis de construire, et faire également un appel d'offre travaux. Concernant le phasage, on peut commencer par une tranche ferme, puis par 2 tranches conditionnées.

Mme Fisseau : A quoi s'engage-t-on s'il n'y a pas de subvention ?

Mme Pinçon : l'idéal serait 80% de subvention, il resterait 20 % à charge de la commune.

Mr Olsztynski : Peut-on aussi contacter Mr Mauboussin ?

Mr Evard : Une cagnotte ?

Mme Pinçon : il y a la possibilité de réouvrir rapidement l'église : avant il faudra procéder au nettoyage. Mais dans un premier temps les dossiers de subventions doivent être transmis aux différents organismes. La première phase pourrait être faite sur 2 années, comme cela on pourra éventuellement déclencher 2 demandes de subventions.

Mr Evard : des journées citoyennes pourraient être organisées pour nettoyer l'église

Mme Fisseau : Peut-on voir avec le diocèse ?

Mme Pinçon : Rien n'empêche de les solliciter

Mme Pinçon : Etes-vous pour ou contre de se lancer dans cette rénovation de l'église

Mr Daguzan : Les subventions, on les touche au fur et à mesure ?

Mme Pinçon : On demande sur la totalité

Mr Daguzan : Aura-t-on besoin de prêt relais ?

Mr Chiquet : L'architecte a recommandé de couper les cypres qui sont devant l'église et éventuellement déplacer le monument aux morts

Mme Pinçon : Est que Alexa tu pourrais aider pour monter les dossiers subvention ?

Mme Fisseau : Oui

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de rénovation de l'église.

PERSONNEL / REGIME INDEMNITAIRE (RIFSSEP, CIA, IFSE ...)

Mr Chiquet donne la parole à Mme Pinçon.

Mme Pinçon : Commençons par le début : l'unsa (syndicat) est venu pour une réunion d'information auprès des agents. Suite à cela nous avons reçu un courrier nous informant de manquements. Or, certaines choses étaient fausses. Plusieurs points ont été relevé par l'UNSA :

- L'annualisation : les ATSEM sont annualisées à hauteur de 1586 h et non 1607h : cette règle est déjà appliquée
- CIA : prime annuelle établie en fonction de critère : à ce jour, il a été mis en place des critères afin d'avoir quelque chose de factuel. En 2022, 2 personnes ne l'ont pas eu

Mme Pinçon : Le CIA n'est pas obligatoire. Premier point, est-ce qu'on le donne ou pas ? Second point, est ce que vous êtes d'accord avec les critères ? Aujourd'hui peu de personnes sont à temps complet

Mme Fisseau : Combien de personnes ont eu le Cia en 2023 ?

Mme Pinçon : Seul un agent ne l'a pas eu.

Mr Evard : Qui s'occupe du personnel ? C'est le Maire ?

Mr Daguzan : C'est pas facile de se mettre en porte à faux

Mme Pinçon : Le courrier de l'UNSA qui nous a été adressé, a également été transmis au procureur et au centre de gestion

Mme Pinçon : L'UNSA a également relevé que les fiches de poste n'étaient pas à jour. Un autre sujet évoqué par l'UNSA, la vidéo surveillance et la caméra installée dans le hangar. Il ne s'agit pas de vidéo surveillance, mais de vidéo protection : au hangar elle filme le tracteur, le matériel : une déclaration a été faite en Préfecture au moment de leur installations.

Mr Daguzan : Qu'en est-il des images sur les portables ?

Mme Pinçon : Ce n'est pas de la surveillance

Mme Pinçon : L'UNSA a aussi évoqué le droit à la formation, et la prévention au travail. En réponse à l'UNSA, nous avons recensé 11 formations sur les 2 dernières années. Concernant la prévention au travail : effectivement les agents n'ont pas d'autorisation de conduite, on n'a pas de document unique, et pas d'habilitation.

Mme Ribouilleault : J'ai assuré les 3 jours d'argent de poche début juillet sans agent technique.

Mme Pinçon : une note de service va être faite aux agents. Concernant le RIFSSEP et les modalités de mise en place du CIA il nous faut une délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe les modalités suivantes : Mise en place d'un CIA pour 2024, CIA défini par le tableau avec les critères définis ci-dessous, le montant maximum pour un temps complet sera de 250€.

PERSONNEL / PLANNING DES AGENTS

Mme Pinçon : Suite à la suppression du poste d'ATSEM, nous avons dû trouver des solutions pour la garderie, la surveillance cantine ect. Sophie Gibe assurera la partie garderie du matin (7h30 à 8h30), en compensation, nous avons retiré les 30 min de ménage qu'elle avait le soir. Corinne Marchand assurera les 15 mins de garderie le soir, s'il y a encore des enfants (de 18h15 à 18h30). Nous sommes toujours dans l'attente de réponse de la société de nettoyage pour la rentrée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE			
ARRETE		28	Arrêté Création Suppression d'un branchement Gaz
ARRETE		29	Arrêté Création d'un branchement ENEDIS Rte des Tuileries
ARRETE		30	Arrêté circulation 13 juillet
ARRETE		31	Permission de voirie permettant occupation du domaine public (la Rousselière)
ARRETE		32	Arrêté de circulation limitation de vitesse à 50kmh Route de la Grère

DEVIS

Ent BOREL	08/07/2024	Changement fenêtre Bénévole suite Cambriolage	2791,00	3349,20
MDA ELECTROMENAGER	12/07/2024	Réfrigérateur pour la petite salle et cuisinière pour l'école	687,48	824,98
DIRECT SIGNALETIQUE	20/06/2024	Panneau de signalisation		593,10

Questions diverses :

Mr Chiquet : à l'ordre du jour on n'a pas mis le distributeur à baguette.

Mr Daguzan : Vous avez étudié la faisabilité ?

Mme Fisseau : j'en ai parlé dans mon entourage, accueil très positif

Mme Pinçon : cela nous coûtera, mais on aura un dédommagement.

Mme Ribouilleault : fleurissement : des gens se sont fait inscrire mais il n'y a pas eu de commission, est ce que l'on donne la même récompense que l'année précédente.

Mme Manceau : On n'a pas été mis au courant, qu'il n'y aurait pas de passage et de commission fleurissement

Mme Peltier : Un voisin s'inquiète concernant la rue des Paumons qui va passer en sens unique.

Mr Chiquet : Luceau n'était pas au courant, nous avons tous découvert cela dans la presse. Mr Perroux posera la question à la prochaine commission voirie à la CCLLB.

Mme Manceau : Il faudrait prévoir des arrosoirs au cimetière

Mme Fisseau : Avez-vous des informations concernant la station essence d'Intermarché, car le conseil avait validé lors d'une précédente réunion la conservation de l'accès.

Mr Chiquet : Lors de l'assemblée générale du football, il a été demandé l'installation d'un pare ballon

Fin de séance 23h21

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 19 JUIN 2024

Mr CHIQUET Jean-Michel		Mr DARONDEAU Jean Michel	
Mme PINÇON Fabienne		Mme HUET Adeline	
Mr PERROUX Arnaud		Mme FISSEAU Alexa	
Mme RIBOUILLEAULT Dominique		Mr GUILLIER Pascal	
Mr MINGOT Michel		Mr DAGUZAN Claude	
Mme MANCEAU Sylvie		Mr EVRARD Daniel	
Mr OLSZTYNSKI Bernard		Mr BRUNEAU Pascal	
Mme PELTIER Sylvie			